

“Respect-Santé-Nature”

La nouvelle association naturiste du C.H.M. de Montalivet
Association loi 1901 enregistrée à la sous-préfecture de Lesparre-Médoc
le 11 septembre 2013 sous le n° W334001680
affiliée à l'UNPMH, Union Nationale des Propriétaires de Mobil Homes

BULLETIN D'INFORMATION N° 21 (novembre 2018)

Bonjour à tous,

Quoi de neuf à propos de la concertation en cours sur les contrats et le montant de la redevance ? Eh bien pas grand-chose. Madame Lynch, directrice du service juridique du groupe, qui pilotait la dernière réunion du 23 octobre, nous avait annoncé des réponses aux associations dans les jours qui suivent. Mais l'empressement avec lequel la direction semblait vouloir conclure cette phase de discussion ne semble plus à l'ordre du jour. Pourquoi ? Nous n'en savons rien ...

Nous avons donc relancé Madame Lynch et obtenu par mail la réponse suivante : une réunion interne au groupe est prévue le 20 novembre au cours de laquelle la question de la redevance sera examinée avec le PDG Monsieur Alaux. D'ailleurs, Monsieur Lamure est en congés jusqu'au 19 ... L'envoi des nouveaux documents n'est donc pas pour demain !

MAIS, en attendant, les propriétaires de caravanes et mobil-homes ont déjà reçu depuis longtemps leur contrat accompagné de l'appel à redevance, avec une promesse de réduction de 50 € pour ceux qui paieraient avant le ... 15 novembre !! sans que les associations soient averties et alors que nous sommes en pleine discussion sur ces questions ! Décidément ça va de mal en pis au sein de la direction, c'est du grand « n'importe quoi », car ces documents ainsi que le montant de la redevance sont liés au résultat de la concertation en cours et risquent donc d'être modifiés ! Précipitation d'un côté, lenteur de l'autre, c'est difficilement compréhensible et manque de sérieux.

Lors d'un précédent message d'information, nous vous avons conseillé, dans ce contexte, de ne pas renvoyer les contrats signés pour l'instant. Mais cette date limite du 15 novembre fixée par la direction du CHM, bien que complètement décalée de la réalité, est maintenant imminente ; certains d'entre vous nous interrogent, craignant de perdre le bénéfice de la réduction, minime au regard du montant qui nous est demandé, mais qui peut soulager quelque peu le porte-monnaie, nous le comprenons bien.

Mais renvoyer le contrat signé, payer la redevance, c'est en quelque sorte accepter ces conditions, ce qui risque d'être utilisé par la direction pour justifier son projet initial et ne changer les choses qu'à la marge quand il s'agira de conclure la concertation. Nous avons demandé le report de cette limite du 15 novembre à une date ultérieure, commune pour TOUS les propriétaires, caravanes, mobil-homes, bungalows, mais nous n'avons pas encore de réponse précise de la part de la direction.

Nous proposons donc aux propriétaires de caravanes et mobil-homes d'attendre la fin de la concertation et de ne pas payer pour l'instant la redevance, afin de ne pas laisser la direction interpréter cela comme un assentiment ; c'est prendre un risque de perdre la réduction de 50 € pour ceux qui voulaient en bénéficier, risque que nous pensons assez faible car nous comptons bien obtenir le report de délai (l'inverse serait difficilement défendable par la direction), *mais nous ne pouvons pas vous le garantir.*

Pour ceux d'entre vous qui ne veulent pas prendre ce risque, nous vous invitons alors à vous limiter au paiement de la redevance et à reporter à plus tard l'envoi du contrat signé. On ne pourra pas vous refuser en aucune manière le rabais des 50 €, votre dossier sera simplement à compléter plus tard, sachant que le contrat actuel est valable jusqu'au 31 décembre. Il y a donc de la marge.

Pour RSN, Bernard Deroo